



AMIANTE DANS LES ENROBES : **DANGER POUR LA SANTE DES TRAVAILLEURS ET** **DES USAGERS !**

Au cours des dernières décennies, de l'amiante a été incorporé dans de l'enrobé!

La CGT dénonce ce scandale : les travailleurs du BTP, des Directions Inter départementales des Routes, des Collectivités territoriales (Communes, Conseils Généraux, Régionaux), des autoroutes concédées ont été exposés à de l'amiante lors des travaux.

L'amiante est interdite d'utilisation depuis 1997 ; néanmoins les déchets incorporant l'amiante ont été ré utilisés à grande ampleur. Des centaines de tonnes d'amiante sont sous nos pieds et potentiellement dangereuses.

L'amiante, scandale des dernières années, provoquera d'ici 2025 **100000 morts en France !**

Le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), qui a en charge les infrastructures de transport, a produit une circulaire, le 15 mai 2013, reconnaissant la présence d'amiante dans certains enrobés routiers.

Tous les travailleurs exerçants sur les infrastructures routières doivent être informés, protégés et reconnus comme avoir été exposés le cas échéant ! Les usagers doivent également être informés et protégés.

C'est dans ce sens qu'agit la CGT: courriers et interpellations des ministres, audience au ministère du travail et de la Fonction Publique, informations des travailleurs ainsi que des usagers.

Cette affaire est grave et n'a que trop duré ! C'est un scandale de santé publique. Des travailleurs ainsi que la population sont exposés à ce poison !!!!

La conférence de presse du Lundi 14 octobre 2013 est une première étape. La CGT ne compte pas en rester là !!!!!!!!!!!!!!!